

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 6 octobre 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2015-146

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 1^{er} SEPTEMBRE ET DU 9 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 septembre et de la séance d'ajournement du 9 septembre 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-147

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le ordinaire du 1 septembre et de la séance d'ajournement du 9 septembre 2015.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 7 octobre 2015 ;

Rés. : 2015-148

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	4 451.37 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	1 015.65 \$
Comptes à payer du mois :	17 643.08 \$

4.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-0181 EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION)**

Règlement numéro 2015 - 0181 décrétant un emprunt de 297 000 \$ afin de financer une partie de la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec ou à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU qu'un appel d'offre a été affiché sur le SÉAO pour les travaux de réfection du rang 2 Est des Écossais et d'une partie du chemin de l'Anse-des-Morts;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014 nous confirmant le montant que recevra la municipalité pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures tel que prévu à sa programmation des travaux présenté à la TECQ;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 4 ans;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1 septembre 2015;

Rés. : 2015-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis que soit adopté le règlement 2015-0181 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**4.3 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 2015-0182**

Madame Gilberte Fournier donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2015-0182 remplaçant le règlement 105-2002 concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme.

**4.4 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0183**

Monsieur Jacques Vachon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2015-0183 remplaçant les règlements 2002-0107 et 2012-0165 concernant les nuisances publiques.

**4.5 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0184**

Monsieur Jean-Yves Ouellet donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2015-0184 remplaçant le règlement 110-2002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**4.6 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0185**

Madame Annie Gonthier donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2015-0185 remplaçant le règlement concernant les animaux.

4.7 **SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de verser la somme de 10 537,00\$ au Ministre des Finances représentant le 2eme versement pour les services de la Sûreté du Québec.

4.8 **DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015**

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2015, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

4.9 **APPROBATION DU DEVIS COMMUN POUR LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Attendu que la Municipalité a autorisé la directrice à participer à la rédaction d'un appel d'offre commun pour les collectes de matières résiduelles, recyclables et putrescible avec les municipalités de Saint-Octave-de-Métis, Métis-sur-Mer, et Padoue pour une période de 3 ans.

Attendu que le devis prévoit le début des collectes au 1er janvier 2016;

Attendu que la ville de Métis-sur-Mer a été choisie pour déposer l'appel d'offre sur le SÉAO en octobre pour une date prévue d'ouverture des soumissions le jeudi 29 octobre 2015;

Rés. : 2015-151

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le devis «Collectes des matières résiduelles 2016-2019».

4.10 **ADHÉSION ANNUELLE 2016 À QUÉBEC MUNICIPAL**

Rés. : 2015-152

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la municipalité adhère à Québec Municipal pour 2016.

4.11 **FIN DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL**

L'employé municipal terminera sa période de travail estivale le 23 octobre 2015. Ce dernier sera en vacances du 19 au 23 octobre.

4.12 **EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

Rés. : 2015-153

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis engage monsieur Marc-André Migneault pour le déneigement des accès au garage et à la salle municipale (escalier et rampe pour handicapé) et de l'inspection sommaire du territoire de la municipalité. Monsieur Migneault effectuera 5 hres/semaine pour ces tâches; si un surplus de travail était nécessaire le temps travaillé sera accumulé et pris en congé durant la période estivale. La date de début est prévue le 23 novembre 2015.

4.13 LOGICIEL DE GESTION MUNICIPALE CIB

CONSIDÉRANT que la Corporation informatique Bellechasse (CIB) est une corporation sans but lucratif qui conçoit et distribue des logiciels de gestion municipale destinés aux MRC et aux municipalités ;

CONSIDÉRANT la convivialité du logiciel CIB, plus spécifiquement, en ce qui a trait aux finances municipales ;

CONSIDÉRANT que le logiciel CIB est utilisé par l'ensemble des municipalités de la MRC de Bellechasse depuis plus de 20 ans ;

CONSIDÉRANT que plus de 200 municipalités du Québec et du Nouveau-Brunswick utilisent le logiciel de comptabilité CIB, qui a fait ses preuves ;

CONSIDÉRANT que le logiciel présentement utilisé par la municipalité de Grand-Métis, soit le logiciel PG MEGAGEST, demande un soutien informatique constant, des formations annuelles et l'achat de divers formulaires, ce qui s'avère être coûteux pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le logiciel de comptabilité CIB permet de stocker des données importantes concernant les contribuables à même leur dossier de taxe, ce qui diminue grandement les temps de recherche pour l'administration générale ;

CONSIDÉRANT que les différents systèmes informatiques de la municipalité permettent le changement de logiciel sans investissement pour de nouveaux équipements, tel que confirmé par Mme Ginette Roy de la compagnie CIB ;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des formulaires de taxes municipales, les différents autres formulaires (tel les reçus et états de compte) font parties intégrante du logiciel CIB ce qui permettra à la municipalité d'économiser sur le coût annuel d'achat de formulaires par l'utilisation de papier blanc 8.5 X 11 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité récupèrera ses investissements dans le logiciel CIB dès la 4^e année de son achat de la façon suivante (coût calculé sur une hausse annuelle moyenne de 3 % des frais d'entretien et de soutien technique) :

ANNÉE	COÛT PG MEGAGEST		COÛT CIB		Économie total
	Coût annuel	Coût cumulatif	Coût annuel	Coût cumulatif	
2016	5 832	5 832	6 384	6 384	(552)
2017	6 007	11 839	5 023	11 407	(432)
2018	6 187	18 026	5 089	16 496	1 530
2019	6 373	24 399	2 344	18 840	5 559

Rés. : 2015-154

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la municipalité procède à l'achat des logiciels CIB pour la gestion municipal, version simple usager comprenant le Grand-livre et gestion budgétaire, les comptes fournisseurs (incluant la

gestion de la TPS et de la TVQ), les comptes clients (incluant la gestion de la TPS et de la TVQ), le module de paie (incluant le module d'envoi électronique des salaires ACP), le module des Relevés 1 et T4 électroniques, la Taxation (incluant la taxation complémentaire, compteur d'eau et fichier au MAPAQ), la perception (incluant la gestion des chèques postdatés et droits de mutation), le module de perception des taxes via internet SIPC et le module de mise à jour automatisée des certificats d'évaluation auprès de la Corporation Informatique Bellechasse et que l'achat des logiciels comptables soient remboursables sur 3 ans tel que proposé par CIB ;

QUE la municipalité avise PG MEGAGEST qu'elle met fin à son contrat avec eux en date du 31 décembre 2015 ;

QUE le nouvel outil de gestion municipal soit en place pour le 1er janvier 2016.

QUE la directrice générale, Mme Chantal Tremblay, confirme pour la prochaine rencontre du conseil municipal, que toutes les modalités sont en place afin de changer de logiciel de gestion municipal sans heurt et/ou délai nuisible pour la municipalité.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 AVIS D'INFRACTION

L'inspecteur en urbanisme de la municipalité, M. Michel Lagacé, dépose un document nous avisant d'un avis d'infraction pour l'agrandissement d'une remise sans permis de construction pour une propriété situé sur le chemin de la Pointe-Leggatt.

5.2 FORMATION ASP CONSTRUCTION SPÉCIFIQUE AU SECTEUR MUNICIPAL

Formation de sécurité générale spécifique au secteur municipal donnée à la MRC de La Mitis du 9 au 12 novembre 2015 de 8h00 à 16h30. Au coût de 425\$ / personne.

Rés. : 2015-155

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'employé municipal à participer à la Formation d'ASP Construction.

5.3 NIVELAGE DE L'ANSE-DES-MORTS

Rés. : 2015-156

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu de faire niveler le chemin de l'Anse des Morts par Les entreprises Gilles Migneault de Saint-Octave-de-Métis au même coût qu'au printemps 2015.

5.4 RÉSOLUTION, ACHAT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Métis veut installer des panneaux civiques de signalisation pour les résidences isolées (en dehors du périmètre urbain) pour permettre aux pompiers, aux ambulanciers et aux policiers de se rendre sur place plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le montant mis au budget pour 2015 permettra l'identification des résidences et chalets sur certains chemins de la municipalité, les autres immeubles seront identifiés dans une prochaine étape en 2016;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Gonthier, **ET RÉSOLU À** l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Grand-Métis achète de gré à gré les panneaux civiques de signalisation pour les résidences isolées, (maisons, chalets en dehors du périmètre urbain);

QUE c'est une dépense de moins de 25,000\$, et que la Municipalité de Grand-Métis est autorisée à conclure le contrat de gré à gré avec la compagnie Signalisation Signoption Inc. au coût de 1 264.73 \$ pour les panneaux, poteaux et quincaillerie ainsi que le transport.

QUE la pose des panneaux sera faite par notre employé municipal.

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – SEPTEMBRE 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

Dépôt du rapport d'activité de SEPTEMBRE 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6. CORRESPONDANCE

6.1 CAUREQ – REDISTRIBUTION DES EXCÉDENTS

Le 10 juillet dernier, l'assemblée générale annuelle des membres statuait sur la somme des excédents à redistribuer pour l'année financière 2014-2015.

Cette année, la municipalité de Grand-Métis a reçu une redistribution de l'ordre de 596.08\$

6.2 EMPLOI ÉTÉ CANADA

Réception de la subvention pour le projet Emploi été Canada pour la période estivale 2015 – Montant reçu : 1070 \$

7. VARIA

7.1 ANALYSE DE SOL - PROJET CHEMIN KEMPT

Attendu que la municipalité de Grand-Métis désire réaliser un projet de développement domiciliaire sur le chemin Kempt, incluant la construction d'un aqueduc pour desservir les terrains en bordure de la route.

Attendu que nous désirons obtenir une soumission pour la réalisation d'une évaluation des conditions d'implantation des équipements de traitement des eaux usées dans ce secteur ainsi qu'un avis technique sur la possibilité de construction de résidences unifamiliales isolées sur l'ensemble des terrains du projet (incluant les terrains de la seconde rangée). Cet avis devra porter, entre autres, sur la capacité portante du sol et la présence d'eau dans le sol.

Attendu que la date limite pour recevoir l'offre de prix est le 13 octobre 2015;

Rés. : 2015-158

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu d'envoyer un appel d'offre à trois entreprises de la région pour les travaux susmentionnés.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h20 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-159

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Après une pose de 15 minutes, le Conseil décide de rouvrir la séance pour ajouter un point au Varia qui avait été oublié. Tous les conseillers sont présents et d'accord.

Rés. : 2015-160

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à la majorité des conseillers de rouvrir la séance du Conseil à 20h35.

Varia (suite)

7.2 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**
VOLET : SOUTIEN AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que la municipalité de Grand-Métis souhaite établir un partenariat avec la MRC de La Mitis et ainsi se prévaloir du fonds octroyé aux comités de développement pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement désigné dans le cadre de la présente résolution;

Considérant que la municipalité désigne officiellement Le Comité de Promotion de Grand-Métis, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies et que la municipalité participe financièrement pour un montant de 500.00 \$ au fonctionnement de son organisme de développement local pour l'année;

Considérant que la municipalité appuie son comité de développement dans ses actions;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec l'organisme de développement reconnu de sa localité s'engage auprès de la MRC de La Mitis, à tenir une assemblée générale annuelle, à déposer les documents inhérents (ordre du jour, procès-verbal, rapports d'activités et financiers) ainsi qu'un plan d'action pour l'année en cours entériné par voie de résolution par la municipalité;

Rés. : 2015-161

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Annie Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 500.00 \$ à l'organisme de développement local de la municipalité pour la durée de l'entente avec la MRC de La Mitis.

À 20h35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-162

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2015